



# RAPPORT D'ACTIVITÉS

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DU COMITÉ SYNDICAL LE 9 MARS 2026

2025

Syndicat Mixte du SCOT  
Plaine Du Roussillon





# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Le présent rapport d'activités fait état des activités du Syndicat qui ont été présentées le plus exhaustivement possible pour l'année 2025.

**Syndicat mixte du SCOT  
Plaine du Roussillon**  
Contact : 04 68 37 79 52  
9 Espace Méditerranée  
6<sup>e</sup> étage  
66000 PERPIGNAN  
[www.scot-roussillon.fr](http://www.scot-roussillon.fr)



**Rédacteur**  
Eve GOZE, Responsable du SM

**Directeur de la publication**  
Jean-Paul BILLES, Président du SM

**PAO**  
Agence d'Urbanisme Catalane

**Impression**  
Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon

## SOMMAIRE

<b>1. LE PÉRIMÈTRE DU SCOT ET LE SYNDICAT MIXTE</b>	<b>P 4</b>
<b>2. LES INSTANCES ET LA REPRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE</b>	<b>P 8</b>
<b>3. LE PERSONNEL ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>P 13</b>
<b>4. LES ACTIVITÉS DU SYNDICAT MIXTE</b>	<b>P 14</b>
<b>5. LA GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE</b>	<b>P 17</b>
<b>6. LES PERSPECTIVES ET ÉVOLUTION DU SCOT</b>	<b>P 17</b>

# 1

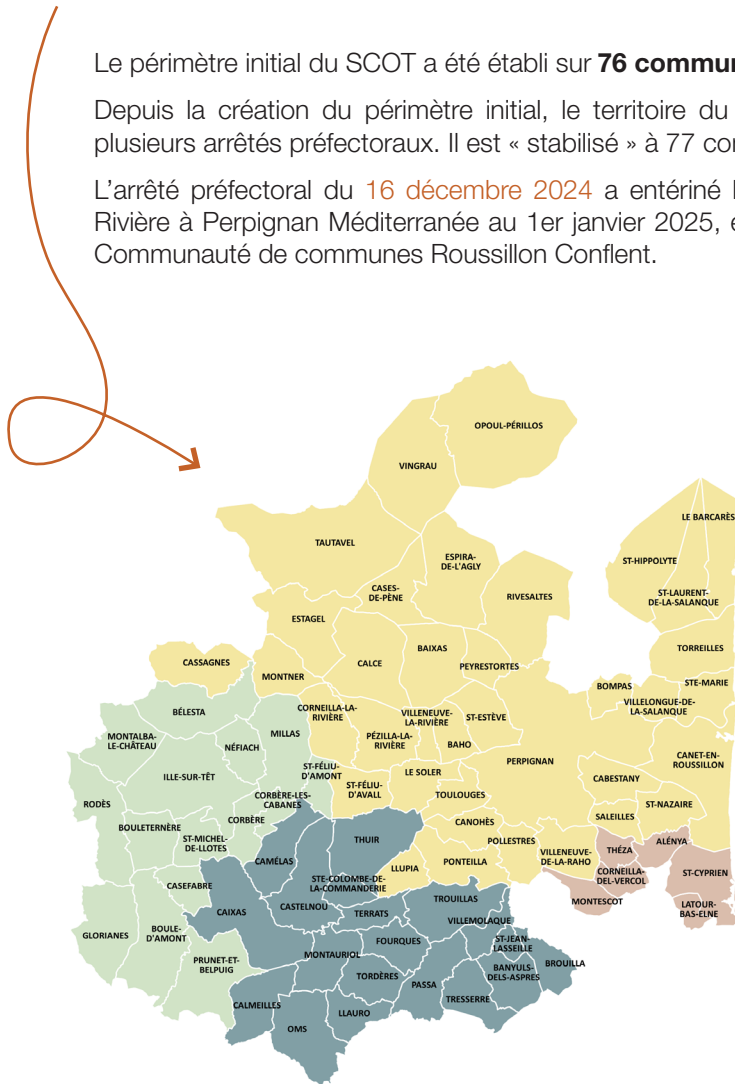
## LE PÉRIMÈTRE DU SCOT ET LE SYNDICAT MIXTE

### > PÉRIMÈTRE DU SCOT

Le périmètre initial du SCOT a été établi sur **76 communes** par arrêté préfectoral du **2 juillet 2003**.

Depuis la création du périmètre initial, le territoire du SCOT a été successivement modifié par plusieurs arrêtés préfectoraux. Il est « stabilisé » à 77 communes depuis le **19 avril 2017**.

L'arrêté préfectoral du **16 décembre 2024** a entériné l'adhésion de la commune de Corneilla la Rivière à Perpignan Méditerranée au 1er janvier 2025, et donc le départ de cette commune de la Communauté de communes Roussillon Conflent.



#### PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2025

- C.U Perpignan Méditerranée Métropole
- C.C Roussillon-Conflent
- C.C des Aspres
- C.C Sud-Roussillon

### SCOT PR

**77 COMMUNES**  
**350 757 HABITANTS\***

**COMMUNAUTÉ  
URBAINE  
PERPIGNAN  
MÉDITERRANÉE**

**37 COMMUNES**  
**283 665 HABITANTS\***

**COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES SUD  
ROUSSILLON**

**6 COMMUNES**  
**25 910 HABITANTS\***

**COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
ROUSSILLON  
CONFLENT**

**15 COMMUNES**  
**17 593 HABITANTS\***

**COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DES ASPRES**

**19 COMMUNES**  
**23 589 HABITANTS\***

\* Les populations totales mentionnées sont les données de référence au 1<sup>er</sup> janvier 2023 entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## > LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT PLAINE DU ROUSSILLON

Le Syndicat mixte (SM) a été créé par arrêté préfectoral du 12 décembre 2003.

Initialement hébergé au sein de l'Association des maires de PO, son siège a ensuite été établi au rez-de-chaussée du bâtiment appartement au SYDETOM66 à Naturopôle (Toulouges) en juin 2005.

Suite à l'acquisition de locaux situés en centre-ville, au 9 Espace Méditerranée, le Syndicat mixte a installé son siège sur Perpignan en juillet 2015.

### **Les missions du Syndicat mixte sont les suivantes :**

- Élaborer, suivre, évaluer et faire évoluer le SCOT ;
- Apporter sa contribution en tant que personne publique associée (PPA) dans l'élaboration des documents d'urbanisme et autres documents / projets en lien avec la planification ;
- Conseiller et accompagner les communes et intercommunalités dans la construction de leurs projets et documents d'urbanisme ;
- Être associé à tous projets, procédures sur lesquels le Syndicat mixte peut être consulté (permis d'aménager/ de construire d'opération de plus de 5 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, d'infrastructures photovoltaïques, ...), et son président associé (en tant que membre de commissions particulières comme les CDPENAF, CDAC, ou d'organismes de SAGE, ...)
- Participer à la réflexion d'élaboration des schémas d'échelle départementale, régionale (ex : SRADDET) et nationale, et aux échanges avec les territoires voisins dans le cadre de démarches InterSCOT ;
- Veiller et anticiper (sur) les évolutions législatives ;
- ....

## > L'AURCA, UN PARTENAIRE ESSENTIEL

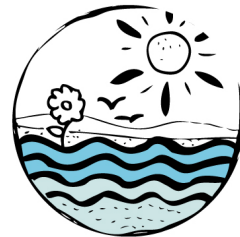
L'agent du Syndicat mixte travaille en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA) chargée de l'accompagner techniquement par la production d'études, l'aide à la rédaction d'avis techniques, l'animation des réunions et des débats, et la mise en forme du SCOT lors de ses différentes étapes d'évolution.

# 1

## LE PÉRIMÈTRE DU SCOT ET LE SYNDICAT MIXTE

### > UN TERRITOIRE RICHE ET DIVERSIFIÉ

Le territoire du SCOT comprend une bonne partie de la plaine du Roussillon, qui a donné son nom au schéma. Il s'agit d'un territoire attractif, fort d'un cadre de vie et d'un climat privilégiés, et **débordant de contrastes et de diversités**, bases d'une grande richesse paysagère et environnementale.



29 km de littoral  
(côte sableuse)



426 km<sup>2</sup> de zones agricoles\*\*

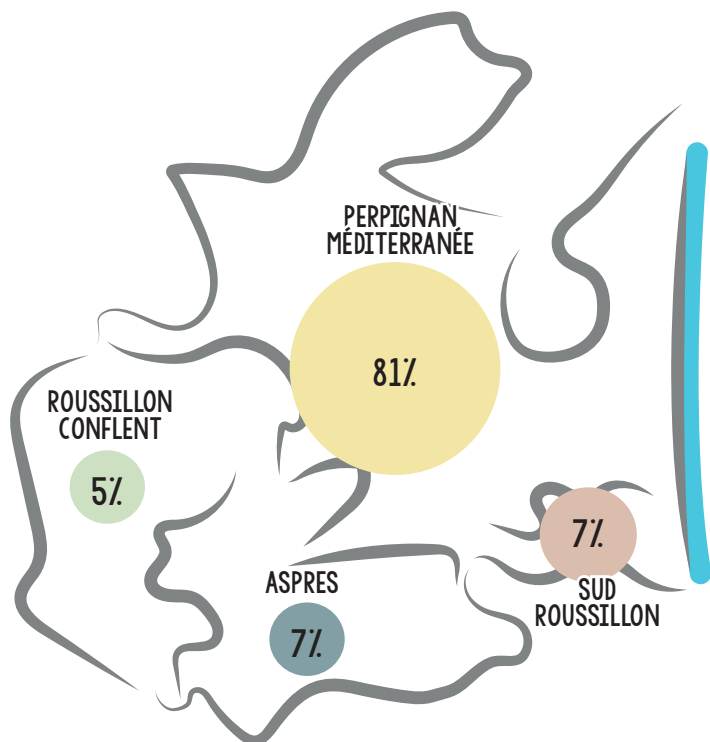


179 km<sup>2</sup> d'espaces artificialisés\*\*



511 km<sup>2</sup> d'espaces naturels et forestiers\*\*

- 77 COMMUNES
- 1 157 KM<sup>2</sup>  
(28% DU DÉPARTEMENT)
- 350 757 HABITANTS\*  
(70% DU DÉPARTEMENT)
- RÉPARTIS SUR 4 EPCI :



\* Les populations totales mentionnées sont les données de référence au 1<sup>er</sup> janvier 2023 entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

\*\* Données issues de l'Occupation du Sol Interdépartementale (OCSID) Pyrénées-Orientales / Aude millésime 2021

Le cœur d'agglomération



PERPIGNAN  
ET LA 1<sup>ÈRE</sup> COURONNE

La plaine



LE CHAPELET DE VILLAGES  
ET LES TERROIRS AGRICOLES

Le littoral



LES VILLES LITTORALES  
ET LES ESPACES PROTÉGÉS

Les massifs



LES VILLAGES  
ET L'ESPACE RURAL

# 2

## LES INSTANCES ET LA REPRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE

### > LE PRÉSIDENT



L'établissement est présidé depuis sa création par Monsieur Jean-Paul BILLES (Maire de Pézilla-la-Rivière et conseiller communautaire de Perpignan-Méditerranée).

Suite aux élections municipales de 2020, ce dernier a été réélu Président par le Comité syndical le 21 septembre 2020.

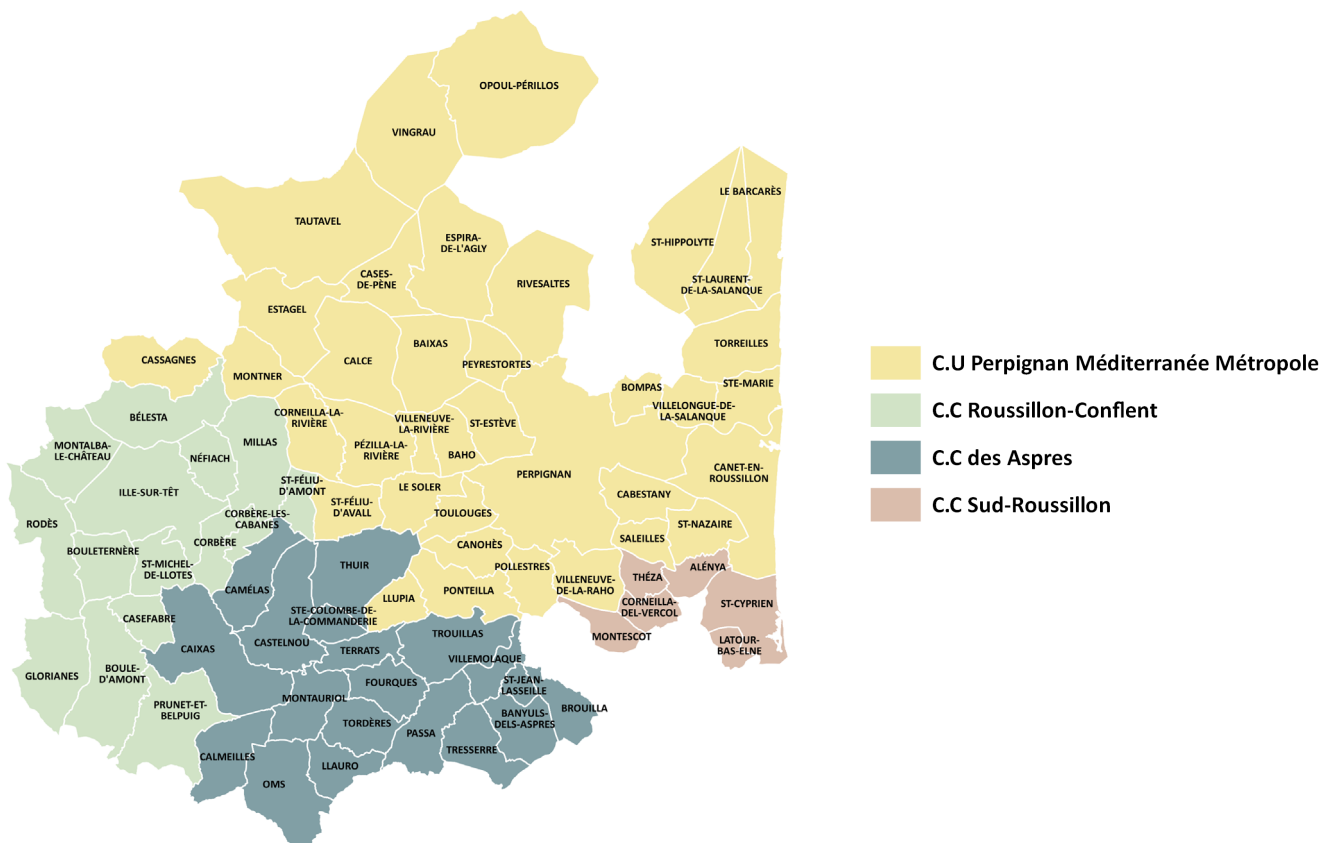
Suite à la re-désignation de tous les élus de PMM par délibération du 10 février 2025, Monsieur Jean-Paul BILLES a été réélu Président le 6 mars 2025. Par délibération n°05/25 du 6 mars 2025 le Président a à nouveau reçu des délégations du Comité syndical concernant notamment la prise de décision dans les marchés de moins de 90 000 € ht, la représentation du Syndicat en justice, la décision des lieux de réunions du Comité syndical, ...

### > LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité Syndical délibère sur toutes les affaires internes au Syndicat (procédures d'élaboration, de révision, de modification et de suivi du SCOT, budget /comptabilité, gestion du personnel, adhésions à des organismes divers, ...) et sur les procédures de documents d'urbanisme locaux, de plans et de schéma régionaux, de permis de construire, ... sur lesquels il est consulté.

Il est régulièrement informé en séance des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations, ainsi que de celles prises par le Bureau.

Au 31 décembre 2025 le syndicat mixte était administré par **un Comité Syndical composé de 43 délégués selon la répartition suivante :**



LES DÉLÉGUÉS DU COMITÉ SYNDICAL

**TITULAIRES (21)**

Laurence AUSINA  
 Guy ALBALAT  
 Jean VILA  
 Stéphane LODA  
 Jean-Louis CHAMBON  
 Théophile MARTINEZ  
 Alain FERRAND  
 Armelle REVEL FOURCADE  
 Patrick SARDA  
 Louis ALIOT  
 Soraya LAUGARO  
 Jean-Marc PUJOL  
 Jean-Paul BILLES  
 Jean-Charles MORICONI  
 Franck DADIES  
 Laurent GAUZE  
 Madeleine GARCIA-VIDAL  
 Laurence DE BESOMBES SINGLA  
 Edmond JORDA  
 François RALLO  
 Patrick PASCAL

**SUPLÉANTS (21)\***

Jean-Claude TORRENS  
 Dominique CREN  
 Roger FERRER  
 Marc BENASSIS  
 Patrick GOT  
 Albert DELONCA  
 Nicolas BARTHE  
 Roger GARRIDO  
 Carole VIDAL  
 Marion BRAVO  
 Jacques PALACIN  
 Philippe CAPSIE  
 Bruno VALIENTE  
 Jacqueline IRLES  
 Jean-Luc GAMEZ  
 Daniel BARBARO  
 Philippe CAMPS  
 Gilles FOXONET  
 Francis ALIS  
 Cécile MARGAIL  
 Philippe FOURCADE

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT**

**TITULAIRES (6)**

Dominique NOGUES  
 Patrice VILA  
 Marc BIANCHINI  
 Alain DOMENECH  
 Fernand ROIG  
 Pascal TRAFI

**SUPLÉANTS (6)\***

Jacques GARSOU  
 Jonathan BONMARTEL  
 Claudine BOTEBOLE  
 Claude AYMERICH  
 Frédéric BOURNIOLE  
 Marie MARTINEZ

**COMMUNAUTÉ URBAINE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES**

**TITULAIRES (8)**

Rémy ATTARD  
 Maya LESNE  
 Françoise BOUFFIL  
 René OLIVE  
 Michel THIRIET  
 Laurent BERNARDY  
 Fabienne SEVILLA  
 Patrick BELLEGARDE

**SUPLÉANTS (8)\***

Josiane PONTICACCIA-DORR  
 Chantal DELGADO  
 Pierre TAURINYA  
 Séverine ADROGUER-CASASAYAS  
 Alix BOURRAT  
 Fathia CHARPENTIER  
 Michel HUGÉ  
 Annie LELAURAIN

**TITULAIRES (8)**

Christophe MANAS  
 Stéphane CALVO  
 Thierry DEL POSO  
 François BONNEAU  
 Jean ROMEO  
 Louis SALA  
 Jean-Jacques THIBAUT  
 Jean-André MAGDALOU

**SUPLÉANTS (8)\***

Valérie LISSARRE  
 Dominique ANDRAULT  
 Nathalie PINEAU  
 Pierre ROGE  
 Thierry LOPEZ  
 Eliane BERDAGUER  
 Thierry SOLDA  
 Alain FERNANDEZ

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ROUSSILLON**

\* Les suppléants sont nommément affectés aux titulaires.

# 2

## LES INSTANCES ET LA REPRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE

### LES RÉUNIONS DU COMITÉ SYNDICAL EN 2025

#### 7 réunions organisées dont 3 reportées faute de quorum obtenu

6 MARS

Actualisation des statuts, modification du nombre de délégués et actualisation de la liste des membres du Comité syndical ; Election du Président ; Fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau ; Election des Vice-présidents et des autres membres du Bureau ; Délégations du Comité syndical au Président ; Actualisation de la liste des représentants du Syndicat mixte à l'Assemblée générale de l'AURCA ; Désignation d'un représentant suppléant du SM pour siéger à la CLE du SAGE des Nappes du Roussillon ; Désignation d'un représentant du Syndicat mixte pour siéger à la CLE du SAGE de l'étang Salses-Leucate Désignation d'un représentant suppléant du SM pour siéger au Comité de bassin versant de l'étang de Canet Saint Nazaire ; Désignation d'un représentant suppléant du SM pour siéger au Comité de rivière Têt et Bourdigou ; Renouvellement de l'adhésion du SM à OPENIG pour les exercices 2029 ; Nouveau DOB 2025 ; Vote de la cotisation annuelle des EPCI membres du SM pour 2025 ; Actualisation du montant de la cotisation annuelle à verser à l'AURCA en 2025 ; Avis sur le projet de Modification n°1 du SRADDET Occitanie ; Mise en place de la dématérialisation des actes règlementaires et budgétaires du SM.

14 AVRIL

Suite à report de la réunion du 8 avril 2025 faute de quorum obtenu

Vote du Compte de gestion 2024 ; Vote du Compte administratif 2024 ; Affectation du résultat 2024 au Budget primitif 2025 ; Vote du Budget primitif 2025 ; Définition des critères d'appréciation, de la valeur professionnelle des agents du SM lors de leur entretien professionnel ; Adoption du rapport d'activités 2018-2024 du SM ; Avis sur le document-cadre de la Chambre d'Agriculture identifiant les surfaces susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques au sol ; Avis sur un permis d'aménager déposé par la SCCV Cardinal Roussillon sur le Barcarès (projet de résidence « Portes du Roussillon ») ; Avis sur un permis de construire déposé par Eléments sur la commune de Passa (projet de centrale photovoltaïque au sol).

30 JUIN

Suite à report de la réunion du 24 juin 2025 faute de quorum obtenu

Actualisation de la liste des membres du Comité syndical ; Election d'un membre du Bureau ; Avis sur le projet de PAEN de la Plaine Illibéris ; Avis sur le projet de centre de détention de Rivesaltes au regard de ses incidences sur l'environnement ; Avis sur un permis de construire déposé par Ténergie sur Perpignan (centrale photovoltaïque au sol) ; Avis sur un permis d'aménager déposé par la SCP PA Coudalère sur le Barcarès (centre nautique avec hébergements touristiques) ; Avis sur le projet de révision du PLU arrêté de Leucate ; Participation du Syndicat mixte à la PSC volet prévoyance de ses agents dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de participation.

24 OCTOBRE

Suite à report de la réunion du 20 octobre 2025 faite de quorum obtenu

Actualisation de la liste des membres du Comité syndical ; Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) du SM ; réalisation d'une convention fixant les modalités de versement des cotisations au COSD66 ; Saisine de la CDAC pour statuer sur une demande de permis de construire déposé par la SPL Perpignan Méditerranée sur la commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque (projet de centrale photovoltaïque au sol) ; Avis sur un permis de construire déposé par la SARL Domaine du Mas Bécha sur la commune de Ponteilla (projet de centrale photovoltaïque au sol) ; Avis sur le projet arrêté d'élaboration du SCOT Cornières Salanque Méditerranée) ; Avis sur le projet arrêté d'élaboration du PLUId de Perpignan Méditerranée.

## > LE BUREAU

Le Bureau peut délibérer dans les matières dont il tient délégation du Comité Syndical. Il est réuni à la demande du Président pour émettre des avis sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et les attributions du Syndicat mixte.

Le cas échéant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions de ce dernier lors de chaque séance du Comité Syndical qui suit.

Les Vice-présidents et les membres du Bureau ont été réélus le 6 mars 2025 suite à la réélection du Président. Le 30 juin 2025, les membres du Comité syndical ont élu un nouveau membre du Bureau suite au changement d'un délégué de PMM.

En 2025, le Bureau n'a pas été réuni.

Composition du Bureau arrêté par le Comité syndical le 6 mars 2025 : 12 élus dont le Président, 5 vice-présidents et 6 membres.

### Composition du Bureau au 31 décembre 2025 :



**PRÉSIDENT** : Jean-Paul BILLES

#### VICE-PRÉSIDENTS

1<sup>er</sup> : Thierry DEL POSO

2<sup>e</sup> : Maya LESNE

3<sup>e</sup> : Marc BIANCHINI

4<sup>e</sup> : Franck DADIES

5<sup>e</sup> : Jean-Louis CHAMBON

#### MEMBRES

Rémy ATTARD

Laurence DE BESOMBES SINGLA

Christophe MANAS

Armelle REVEL FOURCADE

Patrice VILA

Dominique NOGUES

## > LES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Depuis l'installation du Syndicat mixte en 2004, aucune indemnité à destination des élus n'a été instaurée. Aucune indemnité n'a donc été allouée en 2025.

# 2

## LES INSTANCES ET LA REPRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE

### > LA REPRÉSENTATION DU SYNDICAT AU SEIN D'ORGANISMES DIVERS

Le Président (ou son représentant) représente le Syndicat mixte lors des réunions organisées par des structures institutionnelles ou autres collectivités.

Le Comité Syndical a désigné un ou plusieurs représentants pour représenter le Syndicat mixte et/ou siéger au sein des instances / Comité de travail de certains organismes et établissements publics.

**Au 31 décembre 2025, les représentants désignés sont les suivants :**

	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
AGENCE D'URBANISME CATALANE	Maya LESNE Patrice VILA Thierry DEL POSO Roger GARRIDO François RALLO Louis ALIOT Madeleine GARCIA-VIDAL Christophe MANAS Thomas BALALUD DE SAINT JEAN	Rémy ATTARD Alain DOMENECH Louis SALA Marie MARTINEZ Marc BIANCHINI Marion BRAVO Carole VIDAL Jean-Jacques THIBAUT Jean-Marc PUJOL
CLE DU SAGE DES NAPPES DU ROUSSILLON	Le Président (Jean-Paul BILLES)	Alain DOMENECH
CLE DU SAGE DE L'ÉTANG DE SALSES LEUCATE	Alain FERRAND	-
CLE DU SAGE TECH ALBÈRES	Le Président (Jean-Paul BILLES)	Maya LESNE
COMITÉ DE BASSIN DE L'ÉTANG DE CANET SAINT NAZAIRE	Le Président (Jean-Paul BILLES)	Jean VILA
COMITÉ DE RIVIÈRE TÊT ET BOURDIGOU	Le Président (Jean-Paul BILLES)	Edmond JORDA

### INVITATION DU PRÉSIDENT OU DE SON REPRÉSENTANT DU SM AUX RÉUNIONS

(X) = représentation du SM à la réunion

**La CLE du SAGE des Nappes du Roussillon :**

le 30 janvier (X), le 10 juin (X), et le 4 novembre 2025 (X).

**La CLE du SAGE de l'étang Salses-Leucate :**

le 16 mai 2025.

**La CLE du SAGE Tech Albères :**

le 15 janvier 2025 (X).

**Du Comité de bassin de l'étang Saint Nazaire :**

le 4 novembre 2025.

**Du Comité de rivière Têt et Bourdigou :**

aucune réunion organisée.

# 3

## LE PERSONNEL ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES



Depuis mai 2005, le Syndicat mixte est administré par un agent. Au sein de l'organigramme, Eve GOZE (Attachée Territoriale) est la responsable de l'établissement public.

L'agent statutaire travaille à temps plein du lundi au vendredi à raison de 37 heures par semaine, soit 1 607 heures par an.

### > MISSIONS DE L'AGENT

Au-delà des questions techniques, administratives, logistiques et financières, l'agent de l'établissement prépare les éléments d'aide à la décision aux élus, pilote les travaux liés aux évolutions et au suivi du SCoT de la Plaine du Roussillon, et accompagne les collectivités dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme et autorisations d'urbanisme.

#### TÂCHES ADMINISTRATIVES :

- Préparation et exécution du budget
- Gestion des ressources humaines
- Préparation, organisation et suivi des séances du Comité Syndical et de réunions de travail diverses
- Réalisation des actions de communication diverses (lettres InfoSCOT, conférences de presse, informations sur le SCOT et son évolution)
- Suivi des contentieux liés au SCOT et accompagnement par un cabinet juridique
- Veille juridique
- Suivi et mise à jour du site internet
- Accueil, suivi du courrier, des mails et des appels téléphoniques
- Archivage et élimination des documents selon la législation en vigueur

#### TÂCHES TECHNIQUES :

- Suivi des diverses consultations pour avis et réalisation d'analyses techniques à destination des élus
- Lien technique avec l'Agence d'Urbanisme Catalane en charge des travaux afférents à la révision du SCOT
- Référente technique du Syndicat dans les échanges avec les communes, EPCI, PPA et autres organismes associés aux procédures d'évolution du SCOT
- Représentation technique du Syndicat mixte lors de réunions d'association sur des documents d'urbanisme, autorisations d'urbanisme, projets divers, ...
- Participation technique à la Conférence des SCOT Occitanie sur le suivi des études du SRADDET Occitanie et d'autres sujets divers
- Participation au réseau des techniciens de SCOT de l'Occitanie dans le cadre de la Fédération des SCOT et de missions intéressant les structures de SCOT au-delà de leur territoire propre, ...

### > PRESTATIONS SOCIALES ACCORDÉES PAR LE SYNDICAT MIXTE

- Adhésion et participation au COSD66 depuis septembre 2009 ;
- Attribution de tickets restaurant depuis décembre 2009 ;
- Participation à la prévoyance santé depuis mars 2022 ;
- Participation à la garantie maintien de salaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

# 4

## LES ACTIVITÉS DU SYNDICAT MIXTE

Outre les activités de gestion administrative classiques en collectivité et mentionnées ci-avant, les tâches techniques et politiques au sein du Syndicat mixte se résument à ce qui suit en 2025 :

*Invitation du Syndicat mixte aux réunions : (X) = représentation du SM à la réunion.*

### > L'ACCOMPAGNEMENT DES EPCI ET DES COMMUNES

*Suivi et avis sur des procédures et autorisations d'urbanisme*

#### PARTICIPATION AUX RÉUNIONS D'ÉLABORATION/RÉVISION DE PLU/PLUI

Association du Syndicat mixte à :

- L'élaboration du PLUI de Perpignan Méditerranée (X) et du PLUI des Aspres (X)
- La révision du PLU de Saint Cyprien (X)
- L'élaboration du PLUI Agly Fenouillèdes (territoire voisin)
- L'élaboration du PLUI Haut Vallespir (territoire voisin)

#### PARTICIPATION AUX RÉUNIONS D'ÉLABORATION/RÉVISION DE SCOT VOISINS

L'élaboration du SCOT Corbières Salanque Méditerranée (X)

#### PARTICIPATION AUX RÉUNIONS D'ÉLABORATION DE PAEN ET AVIS RENDUS

Participation aux réunions du COTECH pour la création du PAEN Plaine d'Illibéris (X)

#### CONSULTATION ET AVIS RENDUS SUR DES PLU/PLUI

Demande d'avis sur :

- Le projet d'élaboration du PLUID arrêté de Perpignan Méditerranée réceptionné le 23 juillet 2025 (avis avec recommandations du Comité syndical du 24 octobre 2025)
- Le projet de révision du PLU de Leucate réceptionné le 19 mai 2025 (avis favorable du Comité syndical du 30 juin 2025)

#### CONSULTATION ET AVIS RENDUS SUR DES SCOT VOISINS

Le projet d'élaboration du SCOT arrêté de Corbières Salanque Méditerranée réceptionné le 15 juillet 2025 (avis sans observations du Comité syndical du 24 octobre 2025)

#### CONSULTATION ET AVIS RENDUS SUR DES PAEN

Le projet de PAEN Illibéris réceptionné le 16 avril 2025 (avis favorable du Comité syndical du 30 juin 2025)

#### REUNION AVEC L'AREC SUR LES ENR

Le 27 mai 2025, le Syndicat mixte a organisé en partenariat avec l'Agence Régionale Energie Climat, une réunion sur la déclinaison des orientations relatives aux énergies renouvelables dans les PLU/PLUI. Etaient conviés : la Chambre d'agriculture, la Région, la DDTM, les 4 EPCI membres et les communes de la CC Sud Roussillon.

#### EXAMEN DE DOSSIERS DE MODIFICATION DE PLU RÉCEPTIONNÉS ET EXAMINÉS

##### 3 dossiers :

- Projet de modification n°2 du PLU de Cabestany réceptionné le 16 janvier 2025 (pas d'observation émise après instruction)
- Projet de modification n°3 du PLU d'Alénya réceptionné le 11 juin 2025 (pas d'observation émise après instruction)
- Projet de Modification simplifiée n°3 du PLU de Perpignan réceptionné le 1<sup>er</sup> septembre 2025 (pas d'observation émise après instruction)

#### PARTICIPATION À DES RÉUNIONS CONCERNANT DES PROCÉDURES DE DÉCLARATION DE PROJET (DP), DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP) ET AVIS RENDUS

- Réunion d'examen conjoint le 25 Juin 2025 (X) sur la DP n°2 valant MEC du PLU de Calce portant sur la création d'un nouveau centre de tri et de valorisation des déchets.
- Réunion d'examen conjoint le 10 juin 2025 (X) sur la DP n°1 valant MEC du PLU de Millas concernant l'extension de la ZAE de la commune.

#### CONSULTATION ET AVIS ÉMIS SUR DES PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) ET PERMIS D'AMÉNAGER (PA)

##### 8 permis de construire :

- Un PC sur la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Passa réceptionné le 21 mars 2025 (avis réservé du Comité syndical du 14 avril 2025)

- Un PC sur la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Perpignan réceptionné le 9 mai 2025 (avis favorable sous réserve du Comité syndical du 30 juin 2025)
- Un PC sur la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Ponteilla réceptionné le 29 septembre 2025 (avis favorable du Comité syndical du 24 octobre 2025)
- Un PC la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saint Laurent de la Salanque réceptionné le 25 septembre 2025 (avis favorable du Comité syndical du 24 octobre 2025)
- Un PC sur la construction de deux bâtiments commerciaux à Ille sur Têt réceptionné le 11 juillet 2025 (avis simple avec observations du Président du 9 septembre 2025 - décision du Comité syndical du 24 octobre 2025 de saisir la CDAC pour statuer sur le projet)
- Un PC sur la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Calce réceptionné le 16 octobre 2025 (pas d'observation émise après instruction)
- Un PC sur la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Villeneuve de la Raho réceptionné le 16 octobre 2025 (pas d'observation émise après instruction)
- Un PC sur la construction de deux bâtiments commerciaux dans le SPIC Camp Llarg à Ille sur Têt réceptionné le 19 novembre 2025 (pas d'observation émise après instruction)

## 2 permis d'aménager :

- Un PA sur la recomposition urbaine d'un secteur urbanisé après démolition d'un ancien village de vacances à Barcarès réceptionné le 26 février 2025 (avis favorable sous condition du Comité syndical du 14 avril 2025)
- Un PA sur la recomposition d'un site artificialisé après démolition d'une ancienne base nautique réceptionné le 23 avril 2025 (avis favorable du Comité syndical du 30 juin 2025)

## CONSULTATION ET AVIS ÉMIS SUR D'AUTRES DOSSIERS PARTICULIERS

- Le projet de SRADDET modifié de la Région Occitanie réceptionné pour avis le 10 décembre 2024 (avis favorable avec réserves du Comité syndical du 6 mars 2025)
- Le projet de document-cadre de la Chambre d'agriculture réceptionné pour avis le 27 février 2025 (avis défavorable du Comité syndical du 14 avril 2025)
- Le projet de centre de détention de Rivesaltes (au regard des incidences sur l'environnement) réceptionné pour avis le 19 mai 2025 (avis favorable du Comité syndical du 30 juin 2025).

## > L'IMPLICATION DANS D'AUTRES INSTANCES / RÉUNIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DU SCOT

### A. RÉUNIONS POLITIQUES

#### PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF) DES PO

**13 réunions** (28 dossiers sur le territoire du SCOT PR) 14 janvier 2025, 11 février 2025 (X), 13 mars 2025 (X), 8 avril 2025, 13 mai 2025 (X), 10 juin 2025 (X), 16 juin 2025, 8 juillet 2025 (X), 9 septembre 2025 (X), 17 septembre 2025, 7 octobre 2025 (X), 6 novembre 2025 (X), 9 décembre 2025 (X).

#### PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC) DES PO (AVEC AVIS DE LA COMMISSION)

**4 réunions** (4 dossiers sur le territoire du SCOT PR)

- 12 août 2025 (X) : construction d'un ensemble commercial à Saint Estève (avis favorable)
- 12 septembre 2025 (X) : affectation d'une surface de vente pour l'installation d'un magasin sur l'avenue d'Espagne à Perpignan (avis défavorable)
- 14 novembre 2025 (X) : réactivation de droits commerciaux pour l'ouverture de cellules commerciales à Pollestres (avis favorable)
- 10 décembre 2025 (X) : construction d'un ensemble commercial à Ille sur Têt (avis défavorable)

#### PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) ET DE COMITÉS DIVERS

*voir point 2*

### B. RÉUNIONS TECHNIQUES

#### PÔLE ENR ORGANISÉ PAR LA DDTM

*(recueillant les avis techniques d'organismes associés comme le Syndicat mixte sur des projets d'implantation de projets d'énergie renouvelables dans des ENAF en amont des procédures)*

Le Syndicat a émis un avis technique sur chaque projet présenté sur le territoire du SCOT PR en réunion du Pôle EnR.

**2 réunions :**

- 29 avril 2025 (3 dossiers sur le territoire du SCOT PR)
- 1<sup>er</sup> juillet 2025 (3 dossiers sur le territoire du SCOT PR)

# 4

## LES ACTIVITÉS DU SYNDICAT MIXTE

### > LA PARTICIPATION AUX INSTANCES / RÉUNIONS HORS PÉRIMÈTRE DU SCOT

#### LA FÉDÉRATION DES SCOT ET LE RÉSEAU INTERSCOT OCCITANIE

Le SCOT Plaine du Roussillon est adhérent à cette fédération depuis 2011.

L'Occitanie dispose d'une représentante technique (Christine SANCHEZ du SCOT de Gascogne) et d'un représentant élu (Hervé LEFEBVRE du SCOT de Gascogne).

Par ce biais, les SCOT mènent des réflexions en lien avec le SRADDET, mais également des réflexions nationales sur la consommation d'espaces, le zéro artificialisation nette (ZAN) et d'autres sujets. Les techniciens peuvent également suivre des formations sur des thématiques très variées (aménagement, habitat, littoral, énergies renouvelables...).

Chaque année la Fédération organise en partenariat avec un établissement porteur de SCOT les rencontres des SCOT. En juin, l'agent a participé aux rencontres nationales organisées à Arcachon sur la thématique « Ensemble, construire demain ! ».

L'agent du Syndicat mixte participe également activement aux réunions techniques organisées par le réseau des SCOT d'Occitanie, membres de la Fédération nationale. Elle représente aussi la référente régionale, Christine SANCHEZ, lors de réunions où cette dernière ne peut être présente (suivi du Schéma Régional des Carrières : réunions du 12 juin et du 24 novembre 2025).

#### CONFÉRENCE DES SCOT / RDV DES SCOT D'OCCITANIE

Même si cette conférence a été remplacée par la Conférence de gouvernance du ZAN (réunie à l'initiative de la Région) créée par la loi ZAN de juillet 2023, les élus de SCOT d'Occitanie continuent de se réunir sous la forme des RDV des SCOT Occitanie afin d'échanger sur divers sujets d'actualité. Une réunion a été organisée le 7 novembre 2025 pour échanger sur la capacité des territoires à faire face aux effets du changement climatique, à leur capacité à travailler en transversalité et à construire des systèmes d'acteurs.

#### INTERSCOT SUD MÉDITERRANÉE

Le SCOT Plaine du Roussillon appartient au réseau InterSCOT Sud Méditerranée constitué en 2018 et composé de 8 SCOT et de 2 agences d'urbanisme (AURCA et AUDR Nîmes et d'Alès).

L'objectif de ce réseau est d'échanger sur les thématiques intéressant les politiques d'aménagement, sur les relations existantes entre chaque territoire bordé par la méditerranée, sur leurs interactions en tant que territoires limitrophes, et sur leurs spécificités et difficultés communes.

Il n'y a pas eu de réunion organisée en 2025.

### > LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Alimentation régulière du site internet :

- Actualisation des informations concernant le Syndicat mixte et le SCOT,
- Publication des dates et lieux des réunions du Comité syndical,
- Mise en ligne des documents imposés par la législation (délibérations prises par le Comité syndical, Budget primitif 2025, ...)
- Mise en ligne des documents de travail à l'attention du Comité syndical (page avec connexion privée).

### > ANALYSE DE LA COMPATIBILITÉ DU SCOT AVEC LE SRADDET MODIFIÉ

Pour rappel, le SCOT révisé a été approuvé le 2 juillet 2024 après 6 ans d'études.

Il a été révisé en compatibilité (entre autres) avec la Loi Climat et Résilience d'août 2021 et la loi APER de mars 2023.

Depuis l'approbation de la révision du schéma, le SRADDET Occitanie a été modifié pour prendre en compte la loi Climat et Résilience (adopté en juin 2025). Une analyse technique et juridique a été menée pour vérifier la nécessité de faire évoluer le SCOT via une procédure de modification ou de révision afin de parachever si nécessaire la « climatisation » du schéma.

Ce sujet sera présenté aux nouveaux élus après réinstallation des instances du Syndicat mixte prévue en mai 2026.

**7 novembre 2017**

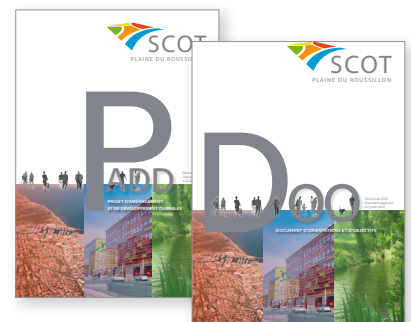
Lancement de la révision du SCOT

**26 septembre 2023**

Arrêt du projet de révision de SCOT

**2 juillet 2024**

Approbation du SCOT révisé



# 5 LA GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

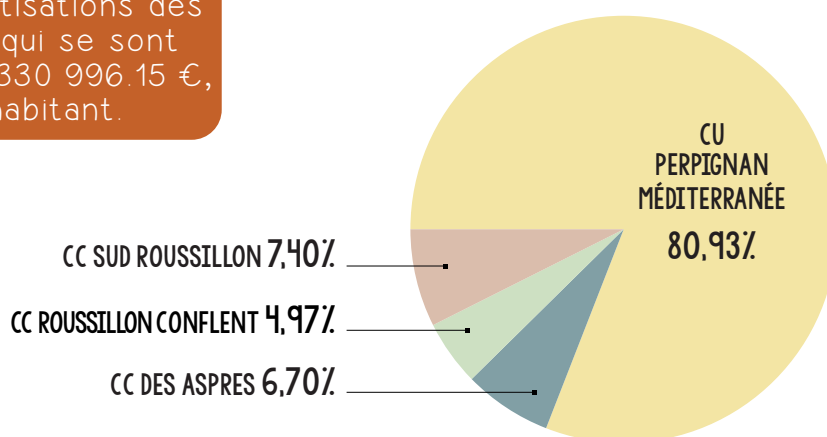
## > BUDGETS ET RÉALISATIONS

		BUDGET PRIMITIF		COMPTE ADMINISTRATIF		Résultat / report sur n+1
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Fct	RAPPEL 2024	480 176.77 €	480 176.77 €	416 233.25 €	480 255.68 €	+ 64 022.43 €
Inv		24 499.65 €	24 499.65 €	22 999.65 €	23 619.27 €	+ 619.62 €
Fct	2025	398 918.58 €	398 918.58 €	314 956.87 €	397 786.85 €	+ 82 829.98 €
Inv		6 181.78 €	6 181.78 €	5 481.77 €	5 453.40 €	- 28.37 €

## > COTISATION DES EPCI MEMBRES

Le budget du Syndicat mixte est alimenté par les cotisations des 4 EPCI membres qui se sont élevées en 2025 à 330 996.15 €, soit 0.95 € / habitant.

LE TAUX DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DES MEMBRES



# 6 LES PERSPECTIVES ET ÉVOLUTION DU SCOT

Le SCOT révisé ayant été approuvé en juillet 2024, l'année 2026 sera consacrée à l'application du nouveau schéma, mais également à son évolution possible. En effet, la prescription d'une modification et /ou d'une révision du SCOT sera proposée aux nouveaux élus installés après les élections municipales afin notamment de parfaire la « climatisation » du schéma.

Le Syndicat continuera de réaliser des analyses techniques sur les procédures de PLU en compatibilité

avec le SCOT révisé et pourra accompagner les communes/EPCI qui le souhaitent dans l'élaboration de leur PLUI ou révision de PLU afin d'articuler ces derniers avec le SCOT révisé.

Après la constitution du nouveau Comité syndical qui devrait intervenir vers la mi-mai 2026, des réunions à l'attention des nouveaux élus seront organisées pour les informer des activités réalisées au sein du Syndicat mixte et des études concernant le SCOT.

**Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon**  
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025



- LE SITE INTERNET  
[www.scot-roussillon.fr](http://www.scot-roussillon.fr)
- CONTACTER LE SYNDICAT MIXTE  
9 Espace Méditerranée  
6<sup>e</sup> étage  
66000 PERPIGNAN  
04 68 37 79 52  
[scotplaine-roussillon@orange.fr](mailto:scotplaine-roussillon@orange.fr)